

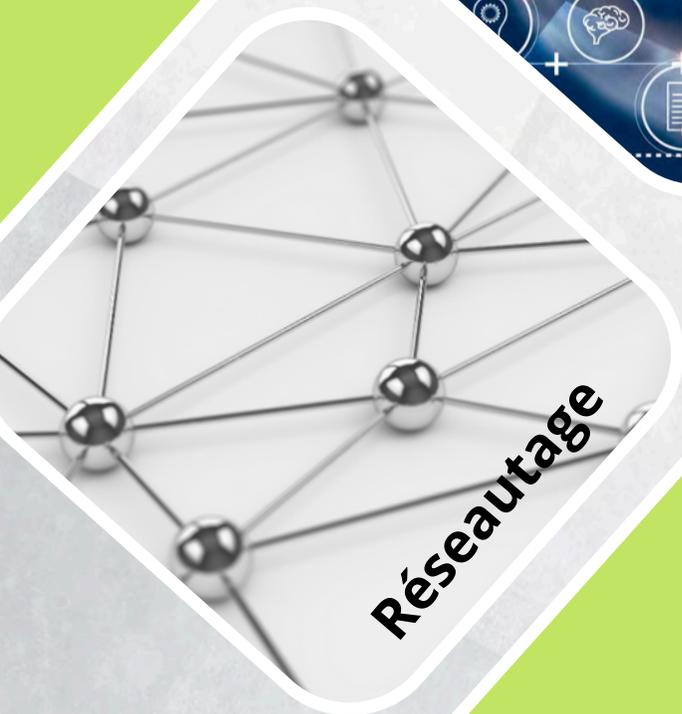
Concertation



Positionnement



Communication



Réseautage

Offre de services de la FNCSF 2024



fncsf

Fédération nationale
des conseils scolaires
francophones

Bâtir
notre
avenir
au présent

BÂTIR NOTRE AVENIR AU PRÉSENT!



Bâtir
notre
avenir
au présent

À propos de la FNCSF

La Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) est un organisme sans but lucratif qui représente 28 conseils scolaires francophones en contexte minoritaire au Canada ainsi qu'un membre associé.

Ils offrent des services éducatifs en français à près de 180 000 élèves rassemblés dans plus de 700 écoles élémentaires et secondaires (maternelle à la 12e année).

La FNCSF veille aux intérêts de ses membres présents au sein de neuf provinces et trois territoires.



NOTRE MISSION

La FNCSF veille aux intérêts de ses membres afin de contribuer à la vitalité et à la pérennité des écoles de langue française en situation minoritaire au Canada.



NOTRE VISION

La FNCSF est reconnue comme leader stratégique national du développement de l'éducation en français, langue première, en situation minoritaire.



NOS MEMBRES

La FNCSF représente plus de 265 conseillers et commissaires scolaires au Canada issus des conseils scolaires francophones en contexte minoritaire.

NOS VALEURS



PLAN STRATÉGIQUE 2020-2025

Axes d'intervention



Spécificité, vitalité et valeur ajoutée des écoles de langue française en situation minoritaire.

Les caractéristiques, le dynamisme et les avantages des écoles de langue française sont valorisés.



Droits à l'éducation en français, langue première, en situation minoritaire.

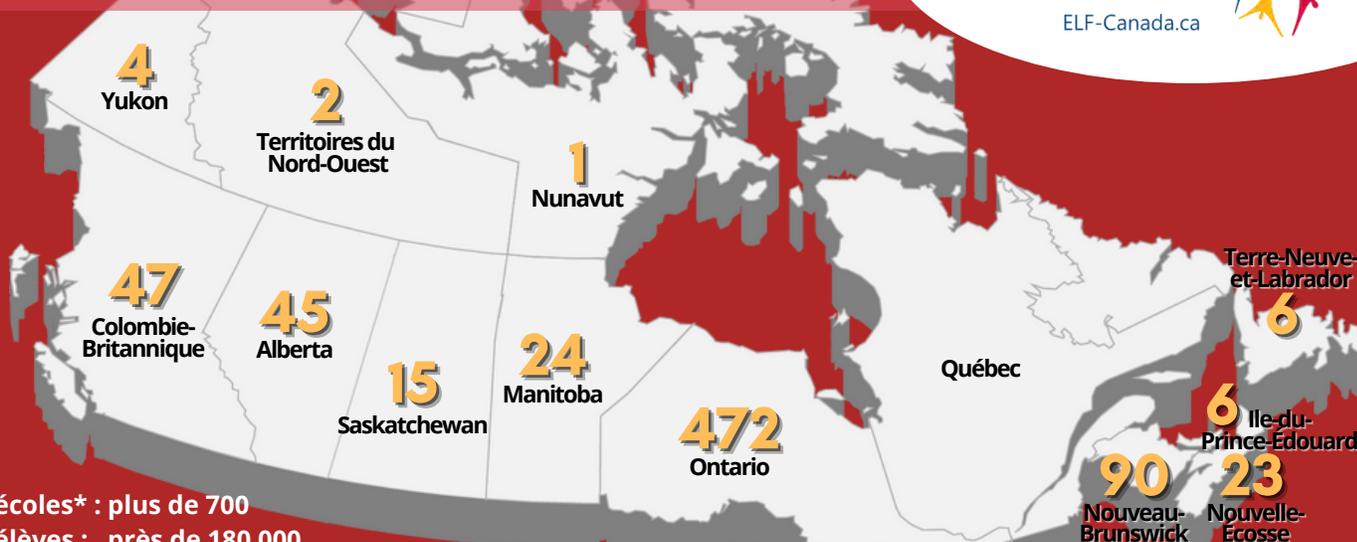
Ces droits sont reconnus et respectés.



Renforcement des capacités des membres.

Les membres sont outillés pour exercer leur mandat d'élu scolaire et pour développer une compréhension des enjeux nationaux en éducation en français, langue première.

Répartition des écoles de langue française, par province et territoire :



Éducation en langue française au Canada

ELF-Canada.ca



Nombre d'écoles* : plus de 700
Nombre d'élèves : près de 180 000

* Le nombre total d'écoles peut être supérieur puisque dans certaines provinces ou territoires, une école peut contenir plusieurs pavillons qui sont considérés comme des écoles distinctes pour leurs ministères de l'éducation respectifs.

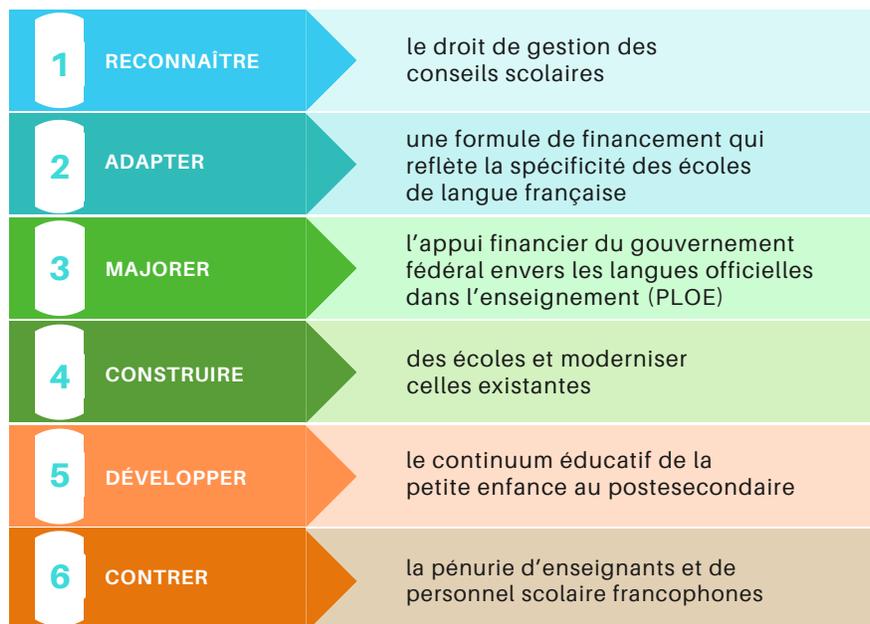


AVANTAGES OFFERTS PAR LA FNCSF

Être membre de la FNCSF, c'est :

- Faire partie d'un réseau national qui défend les intérêts des conseils scolaires francophones et fait la promotion de l'éducation en langue française (ELF).
- Participer à des événements ainsi qu'à des occasions de formation, de partenariats et de réseautage.
- Être au courant de l'actualité nationale de l'ELF.
- Bénéficier d'un soutien politique et administratif, ainsi que de ressources pour le développement et la consolidation du réseau des écoles de langue française.
- Profiter d'un rapprochement avec les directions générales de l'éducation grâce au RNDGE.

ENJEUX PRIORITAIRES



ACTIVITÉS DE POSITIONNEMENT ET DE SENSIBILISATION

En février, dans le cadre des journées annuelles de sensibilisation sur l'éducation en français, langue première, les membres du conseil d'administration de la FNCSF rencontrent des politiciens fédéraux et sénateurs pour échanger sur des enjeux clés pour le réseau des écoles de langue française.

L'un des principaux objectifs de ces rencontres était de solliciter le soutien des députés et sénateurs à la demande d'étude sur le sous-financement chronique des conseils scolaires de langue française en situation minoritaire, déposée notamment auprès du Comité permanent des langues officielles.

Les échanges ont aussi permis d'aborder l'importance de clauses linguistiques dans le projet de loi C-35, le programme alimentaire pancanadien en milieu scolaire, la nouvelle politique en immigration francophone et les enjeux de santé mentale en milieu scolaire.

En février 2024, près d'une trentaine de parlementaires et sénateurs ont été rencontrés afin de discuter des enjeux prioritaires en éducation.



JUGEMENTS DE LA COUR SUPRÊME POUR L'ÉDUCATION EN LANGUE FRANÇAISE EN CONTEXTE MINORITAIRE

Interventions de la FNCSF dans deux causes récentes

Colombie-Britannique 2020

Le 12 juin 2020, la Cour suprême du Canada a tranché en faveur du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique et de la Fédération des parents francophones de la Colombie-Britannique, après dix ans de procédures.

Le tribunal a déclaré que l'expérience éducative des jeunes francophones doit être équivalente à celle de la majorité, soulignant ainsi le sous-financement du système éducatif par le gouvernement provincial.

Cette décision, soutenue par la FNCSF qui a agi comme intervenant dans cette cause, appuie l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* visant à protéger les minorités linguistiques contre l'assimilation.

La Cour suprême a également précisé dans son jugement qu'aucun coût dit « trop élevé » ne peut justifier une violation de cet article.



Territoires du Nord-Ouest 2023

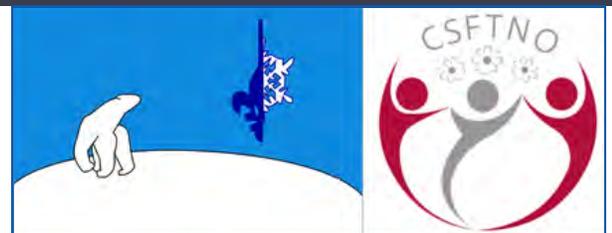
Le 8 décembre 2023, la Cour suprême du Canada a rendu un jugement favorable dans l'affaire opposant la Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest à son gouvernement territorial concernant les admissions d'élèves.

Dans un jugement unanime, la Cour a souligné que la ministre de l'Éducation devait tenir compte de l'article 23 de la *Charte* lors de l'admission des enfants de parents non-ayants droit dans les écoles francophones, en équilibrant les valeurs de cet article avec les intérêts gouvernementaux.

La Cour a critiqué la ministre pour avoir donné trop de poids aux coûts et pas assez aux besoins pédagogiques, en soulignant l'importance réparatrice de l'article 23.

Le litige juridique a émergé du désir de nouveaux arrivants et de parents francophiles d'inscrire leurs enfants dans les écoles de langue française.

La FNCSF, comme intervenant devant la CSC, a fait valoir que les restrictions d'admission nuisent à la réalisation de l'article 23. Elle a souligné l'importance cruciale de l'admission des non-ayants droit pour les petites communautés vulnérables et les conséquences dommageables du refus d'admission.



AJOUT DE QUESTIONS LINGUISTIQUES AU RECENSEMENT CANADIEN 2021

L'ajout de questions linguistiques au questionnaire court du recensement canadien de 2021 est un gain majeur.

La FNCSF n'a ménagé aucun effort pour que cette mesure soit mise en place.

Le dénombrement des ayants droit a ainsi révélé que depuis 2008, le nombre d'inscriptions dans les écoles de langue française a augmenté de plus de 20 %.

Par ailleurs, le recensement a aussi dévoilé que près de 600 000 enfants de moins de 18 ans vivant en contexte minoritaire sont admissibles à l'instruction en français, langue première.

Auparavant, le recensement sous-estimait les besoins en matière d'éducation en langue française en dénombrant une seule des trois catégories d'ayants droit, celle portant sur la langue maternelle. Ce manque de données probantes, lors de la planification de nouvelles infrastructures scolaires, se traduisait très souvent par des écoles rapidement trop petites pour répondre à la demande.

RECENSEMENT ·
CENSUS



Canada



RÉSEAU VIRTUEL DE LA FNCSF

Disponible pour vous!

Consultez une série d'analyses sur les données en lien avec le dénombrement des ayants droit.

reseaufnssf.ning.com

LIENS AVEC NOS PARTENAIRES

Tout le long de l'année, les représentants de la FNCSF sont invités à participer à des rencontres organisées par leurs partenaires tant en termes de comités de travail, de carrefours de recherche, de congrès et de symposium.

Ces liens incluent, entre autres, des comparutions sur la colline parlementaire à Ottawa et au Sénat, des rencontres avec les sous-ministres adjoints de l'ensemble des ministères fédéraux, une participation au Forum des leaders et une participation à Destination Canada, forum mobilité tenu en France et au Maroc, afin de mieux faire connaître l'existence des écoles de langue française aux personnes prêtes à immigrer au pays.



En mars 2024, des membres du conseil d'administration de la FNCSF, en compagnie de la présidence de la CNPF, lors du Sommet national sur l'apprentissage pour la francophonie canadienne organisé par le RESDAC.

CONGRÈS ANNUEL DE LA FNCSF

Chaque année, la FNCSF réunit des acteurs du domaine de l'éducation de partout au Canada dans le cadre de son congrès annuel.

Ce rassemblement offre, entre autres, une occasion de perfectionnement professionnel aux élus scolaires.

La programmation permet des échanges sur des enjeux clés en éducation en français, langue première, dans une perspective nationale. Cet événement très court permet également aux participants de réseauter.

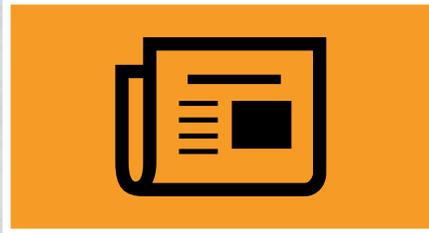


C'est un rendez-vous!

34^E CONGRÈS DE LA FNCSF

24 au 26 octobre 2024
Charlottetown (IPE)

POSITIONNEMENT ET RÉSEAUTAGE



Bulletin mensuel de la FNCSF et retour sur l'actualité scolaire.
Près de 7 000 abonnés



Communiqués de presse, entrevues et reportages.



Activités de représentation, sensibilisation et information.



La FNCSF administre 6 différents sites Web, incluant ceux des tables de concertation qu'elle coordonne.



COMITÉ TRIPARTITE



13

Représentants des ministères de l'éducation des provinces et territoires

4

Représentants du gouvernement fédéral

10

Représentants communautaires et scolaires

2

Rencontres par année

Le Comité tripartite facilite la mise en oeuvre du Plan stratégique sur l'éducation en langue française.

Ce plan établit les orientations et propose des pistes d'action pour contribuer au développement et à la vitalité du réseau d'écoles de langue française en contexte minoritaire au pays.

RÔLE DE LA FNCSF :

La FNCSF siège à ce comité, coordonne l'organisation des rencontres et fait la gestion des suivis et dossiers qui lui sont confiés en lien avec ce comité.

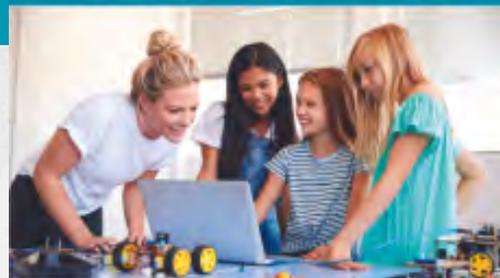
En avril 2023, la FNCSF a également organisé le Sommet national sur l'éducation, le 4e depuis 2005.



Le Comité tripartite est composé de 27 membres (gouvernement fédéral, ministères de l'Éducation des provinces et territoires, Conseil des ministres de l'Éducation du Canada et organismes nationaux francophones des milieux scolaire et communautaire).

psélf PLAN STRATÉGIQUE SUR L'ÉDUCATION EN LANGUE FRANÇAISE

Pédagogie et apprentissages



Attraction et fidélisation

Les personnes apprenantes de tout âge privilégient l'ÉF



Les personnes apprenantes poursuivent, tout au long de leur vie, une éducation en français

Capacités éducatives



Curieux d'en savoir davantage ?

Consultez le Plan stratégique sur l'éducation en langue française au WWW.PSELF.CA !

TABLE NATIONALE SUR L'ÉDUCATION

LA TNE A POUR MANDAT DE :

- Favoriser les échanges d'informations sur des dossiers d'intérêt commun.
- Faciliter les partenariats selon les champs de compétence de chacun.
- Tenir compte des besoins des communautés francophones et acadiennes en matière d'éducation.
- Veiller à l'arrimage des stratégies de la Table avec les autres stratégies nationales ayant des impacts sur l'éducation.
- Agir comme groupe conseil en matière d'éducation auprès des institutions nationales concernées.

RÔLE DE LA FNCSF :

La FNCSF siège à ce comité, coordonne l'organisation des rencontres et fait la gestion des suivis et dossiers qui lui sont confiés en lien avec ce comité.



12 ORGANISMES FRANCOPHONES NATIONAUX

L'INTELLIGENCE COLLECTIVE
au service des personnes apprenantes

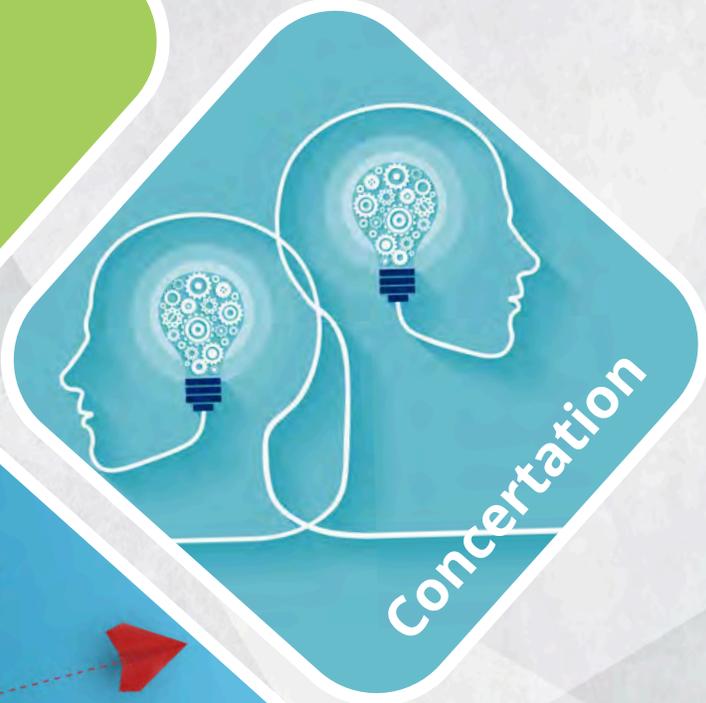
Table nationale sur l'éducation

Logos: CTF/FCE, FNCSF, CCF, FCFA, CNPF, ACIFC, RNDGE, FCF, aSELF, and others.

La TNE a l'école communautaire citoyenne comme projet commun et rassembleur.

www.ECC-Canada.ca





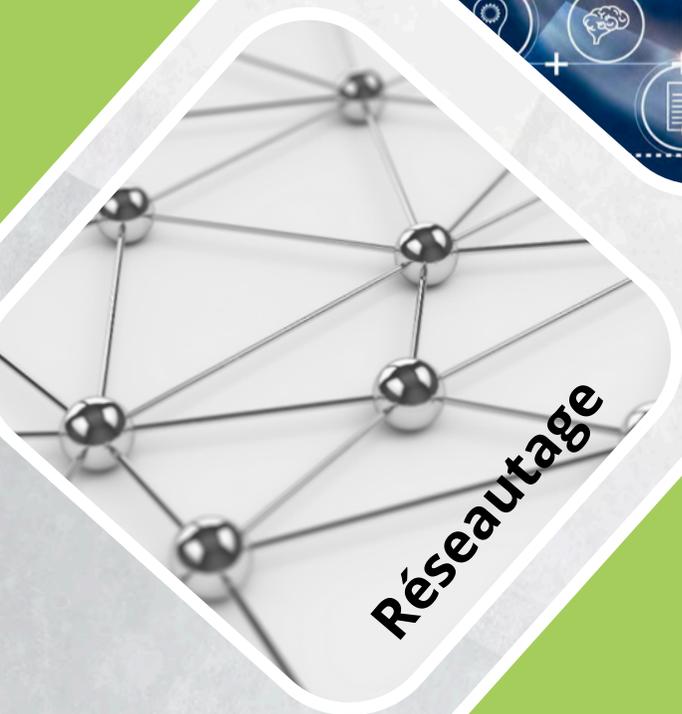
Concertation



Positionnement



Communication



Réseautage



Bâtir
notre
avenir
au présent

Fédération nationale
des conseils scolaires
francophones

435, rue Donald, bureau 203
Ottawa (Ontario) K1K 4X5

613-744-3443 / 1-888-857-6503
info@fncsf.ca

www.fncsf.ca

